

Résolution présentée par la délégation de l'

Inde

Thème Conflit et sécurité internationale

Concerne La création de zone maritimes interdites aux navires de guerres

L'Assemblée Générale,

Indignée par le fait que la population de nombreux pays en voie de développement comme la Libye, la République Démocratique du Congo, ou le Soudan, faisant partis des plus de 400 millions d'individus qui voient leur sécurité alimentaire menacée, selon le PAM, depuis que les routes maritimes de transport de blé dans la mer Noire ont été coupées par la guerre en Ukraine,

Jugeant que les populations des pays n'étant pas impliqué dans des conflits ne devraient pas subir les conséquences des guerres qui ne sont pas les leurs,

Préoccupée par la montée des tensions en mer, aux alentours des plus grandes routes commerciales, due à l'attitude belliqueuse des flottes chinoises, philippines et américaines notamment dans les eaux du Pacifiques,

Estimant que pendant les guerres actuelles et futures, de nombreuses routes maritimes commerciales peuvent être coupées par la guerre,

Inquiétée par l'impact de telles coupures qui seraient dévastatrices pour l'économie mondiale puisque, selon la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), en 2022, 80% du volume des échanges mondiaux transitent par voie maritime, le risque étant donc la réduction des relations commerciales de nombreux pays jusqu'à leur état d'il y a un siècle, démontrant la nécessité d'éviter que les routes maritimes, poumons de l'économie mondiale ne soient étouffées par des conflits,

Décide de s'engager, via l'Organisation Maritime Internationale (OMI), à la création d'un traité sur les forces navales militaires engageant les pays à ;

- instaurer des zones commerciales protégées de 200 km de large, le long des routes maritimes commerciales les plus fréquentées ;
- interdire au sein de ces zones, les navires équipés d'armes de guerre, transportant des aéronefs militaires ou du personnel militaire et d'un déplacement d'eau de plus de 3000 tonnes ;
- interdire les attaques contre des bateaux commerciaux ou des navires à pavillons neutres dans ces zones commerciales protégées.

*Le texte français fait foi*